



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

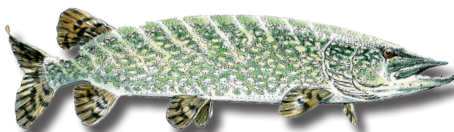
PÊCHE

Carnet de Capture du Brochet

Sur certains sites de pêche, le brochet doit mesurer entre 0.60 m et 0.80 m pour être conservé.....Pas moins... Pas plus !

Aidez-nous à mieux protéger l'espèce en renseignant ce carnet de capture

Pêche du Brochet



0 0.10 0.20 0.30 0.40 0.50 0.60 0.70 0.80 0.90 1 m 1.10 1.20 1.30 1.40

Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire

Prélèvement autorisé

Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire

Fenêtre de capture
0.60 m - 0.80 m

L'objectif principal de la mise en place d'une fenêtre de capture est de renforcer la protection de l'espèce brochet, afin de maintenir des populations de brochets en abondance autant dans des classes d'âge juvéniles que dans les classes d'âges adultes.

L'on espère ainsi concourir à mieux protéger les plus anciens spécimens qui sembleraient être aussi de meilleurs géniteurs.

Afin d'évaluer l'efficacité de cette mesure nous vous demandons de renseigner ce carnet de capture du brochet ou le formulaire de déclaration de capture en ligne.

Ce carnet est obligatoire et à présenter aux gardes-pêche en cas de contrôle.

Avec votre smartphone, remplissez le formulaire de déclaration de capture en ligne (moins d'une minute)



Conservez ce carnet durant toute la saison. Y consigner chaque sortie-pêche (avec ou sans capture de brochet).
Merci de le retourner à la Fédération (à l'adresse ci-dessous) ou à votre AAPPMA à la fin de la saison (fin janvier).

Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique - Agréée Protection de l'Environnement

11, rue de la Bavière - ZAC Erdre Active - 44240 La Chapelle/Erdre

Tél : 02 40 73 62 42 / mail : secretariat@federationpeche44.fr

